

Je me syndique au SNAPcgt, parce qu'être syndiqué·e participe de l'identité professionnelle et que je veux contribuer à faire évoluer collectivement nos conditions de travail.

Je me RESyndique au SNAPcgt !

Quel montant de cotisation ?

• **1 % de vos bénéfices**, c'est la règle à la CGT.

(ex : 40 € pour 4 000 € ; 90 € pour 9 000 €, 120 € pour 12 000 €...)

• **32 €**, c'est la cotisation minimum nécessaire au fonctionnement financier du syndicat

• **12 €** (1 € par mois), c'est la cotisation solidaire pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiant·es et personnes sans aucun revenu.

Le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 66% des cotisations annuelles.

Adhésion au SNAPcgt

Date du versement • / / Cotisation versée :

Prenom •

Nom •

Prénom •

Pseudo •

Adresse postale •

Courriel •

Téléphone(s) •

Secteur d'activité •

Site internet •

Vos préoccupations •

Toutes les informations personnelles restent internes au syndicat.

• **en ligne par CB** (option privilégiée)

• **virement bancaire** (option privilégiée)

IBAN • FR76 4255 9100 0008 0118 3473 353

CONTACTEZ-NOUS pour avoir le RIB complet • adhesion@snapcgt.org

• **chèque à l'ordre du SNAPcgt** (+ long à l'encaissement)

Bulletin à renvoyer par mail ou par courrier à votre section régionale (+ d'infos sur notre [site](#)) ou au SNAPcgt National :

SYNDIQUE-TOI

